



FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-2025

En vertu des règlements généraux de l'Association Restauration Québec (ARQ), les membres du conseil d'administration sont désignés par la Commission des mises en candidature et recommandés pour entérinement lors de l'assemblée générale annuelle des membres de l'ARQ.

Tout membre restaurateur dûment inscrit au registre des membres en règle de l'ARQ peut soumettre sa candidature à la Commission selon les modalités prescrites aux présentes. La Commission des mises en candidature, lors de ses délibérations, a le pouvoir de retenir ou non toute candidature qui lui est présentée.

Une fois nommées par décision de l'assemblée générale annuelle des membres, les personnes qui composent le conseil d'administration participent annuellement à **six (6)** rencontres par année, qui ont lieu en présence au siège social de l'ARQ, à Montréal. Ils prennent les décisions nécessaires à l'atteinte des buts et objectifs de l'ARQ, en respect de sa mission et de sa vision.

La Commission des mises en candidature, comme le stipulent les règlements généraux, analyse chacune des candidatures reçues et s'assure de leur conformité. Au terme de ses délibérations, la Commission désigne ceux qui seront appelés à constituer le conseil d'administration pour le prochain mandat d'une durée d'**un (1) an**.

Les décisions de la Commission sont finales et sans appel concernant les candidatures qu'elle aura éliminées. Chaque membre s'engage à respecter rigoureusement les règles et politiques d'administration de l'ARQ, son code de déontologie et les décisions prises au sein du conseil, et ce, en toute confidentialité.

En aucun cas et sous aucun prétexte, un élu du conseil d'administration ne pourra être en défaut ou enfreindre les lois et règlements en vigueur. Il est convenu que si une telle situation se produisait, l'élu en question devra adresser sa démission au président du conseil.

Les membres restaurateurs désirant soumettre leur candidature à la Commission sont invités à retourner le présent formulaire dûment rempli et signé, **avant le 30 septembre 2024** :

par la poste

À : Direction générale de l'ARQ

6880, Louis-H.-La Fontaine, Montréal (Québec) H1M 2T2

ou

par courriel

À : direction@restauration.org

Note : un accusé de réception sera adressé à chaque candidat.



Je désire poser ma candidature à titre d'administrateur au sein du conseil d'administration 2024-2025 de l'Association Restauration Québec (ARQ).

Candidat au conseil d'administration :

Nom du membre *(en lettres moulées s.v.p.)*

Nom de l'établissement *(en lettres moulées s.v.p.)*

Numéro de membre

Adresse

Ville

Code postal

Signature

LA PRÉSENTE CANDIDATURE EST APPUYÉE PAR :

1

Nom du restaurateur membre appuyant le candidat

Numéro de membre

Nom de l'établissement

2

Nom du restaurateur membre appuyant le candidat

Numéro de membre

Nom de l'établissement

Historique de carrière :

Année

Entreprise

Fonction

Année

Entreprise

Fonction

Réalisations professionnelles :

Implication sociale et/ou communautaire :

Expérience au sein de divers comités de travail :

Autre information pertinente :

Toute information pouvant servir à la Commission peut être annexée. Utilisez une autre feuille au besoin.